



**Ville de Brou-sur-Chantereine
(Seine-et-Marne)**

**Ville de Brou-sur-Chantereine
(Seine-et-Marne)**

ARRETE N°AG/2026/398

La Maire
(SB/CC/2026/398)

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le 02/08/2026
ID : 077-217700558-20260731-2026_398-AI

Objet : Suppléance et délégation de signature à Madame Fatima MEZIANE, 4ème adjoint à la Maire, en l'absence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire.

La Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 déterminant le nombre des adjoints au maire et fixant les postes de maires adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Fatima MEZIANE, en qualité de 4ème adjointe à la Maire,

Vu l'arrêté de la Maire portant délégation de fonction et de signature pour Madame Fatima MEZIANE, en qualité de 4ème adjointe à la Maire,

Vu la délibération précisant qu'en cas d'empêchement de la Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation en vertu de l'article L.2122-22, seront prises par l'adjoint auquel elle aura confié la suppléance,

Considérant qu'en cas d'absence, la maire est provisoirement remplacée, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Vu l'absence de la Maire, du 1^{er} au 3ème adjoints à la Maire

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Fatima MEZIANE, en qualité de 4ème adjointe à la Maire, me remplacera du samedi 8 août 2026 au vendredi 14 août 2026 inclus, dans la plénitude de mes fonctions.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée,
- annexée au registre des arrêtés de la Maire,
- transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal de Chelles.

Fait à Brou-sur-Chantereine,
Le 31 Juillet 2026.

La Maire,

Stéphanie BARNIER.

Document transmis en Préfecture,
Le 31/07/2026
Notifié le 02/08/2026
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 du CGCT)